

Emplois d'avenir

300 jeunes d'ici septembre 2013 (dont 80 à la Ville)

Pour les jeunes...

- Jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés)
- Sans diplômes et sans emploi
- Titulaire d'un CAP/BEP et recherchant un emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois
- A titre exceptionnel pour les jeunes à BAC+3 résidant dans les zones prioritaires en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois.

(Mais aussi pour l'Administration...)

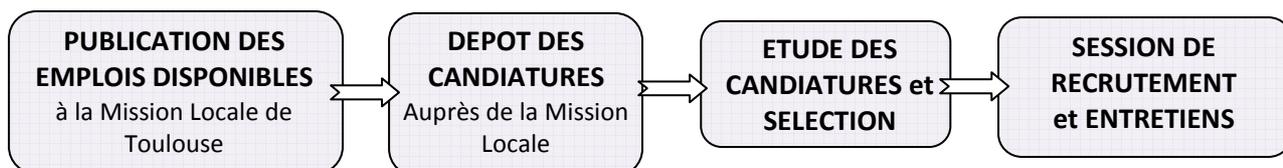
Aide de l'Etat à hauteur de 75% du SMIC brut sur chaque contrat signé

Temps de travail ?? Durée du contrat ??

CDI ou CDD conclu pour 1 à 3 ans.

Priorité aux temps pleins de 35 heures.
Possibilité de temps partiel.

Les étapes...



L'accompagnement...

La loi prévoit un **référént** (agent en poste accompagnant le jeune durant son contrat) ; cet **élargissement de ses compétences sera récompensé par une prime annuelle de 1111 euros brut.** Ce dernier est nommé par la Direction du service après études des candidatures

Issue du contrat ??

2 mois avant l'échéance, bilan du parcours du jeune réalisé par son référent + élaboration de l'Attestation d'Expérience Professionnelle.

Possibilité de pérenniser le poste occupé. Cependant, **l'Administration ne garantit aucune embauche.**



Syndicat **FORCE OUVRIERE** du Personnel de la Ville de Toulouse et de la CUGT et du Personnel en Détachement - 4, avenue du Château d'Eau - 31300 TOULOUSE
Tél : 24.41 ou 05.61.42.77.18 - Fax : 05.61.59.53.11
www.fo-municipauxtoulouse.fr / fo.municipaux@wanadoo.fr

Pour plus d'infos

